

Dossier n° MI10.1/CYCLO/2

Cyclostrade Ougrée-Angleur

Réunion de coordination

Réunion du **19/06/2023**, lieu : **Ville de Liège - rue de Namur** - Début **13h30**. Fin **14h30**

Participants et liste de diffusion

NOM	Organisme	Participation	Diffusion	Adresse mail
Xavier BRUYERE	SPW MI	✓ ·	✓ ·	xavier.bruyere@spw.wallonie.be
Raphaël MARX	Arcadis	✓ ·	✓ ·	raphael.marx@arcadis.com
Eddy DELAUNAY	SPW MI	✓ ·	✓ ·	eddy.delaunay@spw.wallonie.be
Marc THILL	VOO	✓ ·	✓ ·	marc.thill@staff.voo.be
Mathilde LAUSBERG	Ville de Liège	✓ ·	✓ ·	mathilde.lausberg@liege.be
Loria MORANA	Proximus	✓ ·	✓ ·	loria.morana.ext@proximus.be
Vincent DELHAYE	AIDE	✓ ·	✓ ·	v.delhaye@aide.be
Laurent BALANCIER	Ville de Liège	✓ ·	✓ ·	laurent.balancier@liege.be
Gaëtan LALOY	SPW Telecom/SOFICO	✓ ·	✓ ·	gaetan.laloy.ext@spw.wallonie.be
Damien FUKS	SPW ELM	✓ ·	✓ ·	damien.fuks@spw.wallonie.be
Olivier DUTILLEUX	SPW MI	✓ ·	✓ ·	olivier.dutilleux@spw.wallonie.be
Dimitri REFF	CILE	X	✓ ·	dimitri.reff@cile.be
Steve PETERS	RESA	X	✓ ·	steve.peters@resa.be
Frédéric RAUSIN	RESA	X	✓ ·	frédéric.rausin@resa.be

Présentation du contexte du projet par Xavier Bruyère

Le projet vise à concrétiser un tronçon du réseau liégeois de cyclostrades (autoroutes pour cyclistes) entre Ougrée (Ville de Seraing) et Angleur (Ville de Liège).

Le tracé sur Seraing empruntera la rue de Renory et traversera le site d'Arcelor-Mittal du Haut Fourneau B pour rejoindre le boulevard urbain de Seraing.

Le tracé sur Liège est double :

- Le long de la rue d'Ougrée (N90) côté Meuse de la rue de Renory à la rue Auguste Joiret avec une antenne sur le domaine ferroviaire au pied du talus de la route du Condroz pour rejoindre la future cyclostrade montant la route du Condroz (N680).
- Sur le trottoir côté ferroviaire de la rue Renory dans sa traversée du port autonome de Renory et sur le quai Rivage-en-Pot

Les tronçons sur le site d'Arcelor-Mittal et sur le domaine ferroviaire seront en tranches conditionnelles vue les difficultés obtentions des autorisations.

Présentation des aménagements par Raphaël Marx (Arcadis)

Sur la rue d'Ougrée (N90) :

Le carrefour avec la rue Auguste Joiret va être réaménagé localement sans grande profondeur pour y créer une traversée cyclopédestre.

Entre les carrefours de la rue Auguste Joiret et le pont du quai Mickiels au-dessus des voies ferroviaires, la rue d'Ougrée sera ramenée de trois à deux bandes afin d'aménager la cyclostrade sur la bande nord et sur l'accotement correspondant.

Les aménagements consistent en une zone tampon en marquage strié dans laquelle est implanter un dispositif de retenue en acier-bois et une piste cyclable de 3,8 m de large.

La profondeur de l'élargissement de revêtement sur l'accotement ne dépassera pas le 70 cm.

La cyclotrade se poursuivra sur le pont du quai Mickiels (N90) avec un trottoir élargi sans pour autant dépasser les 2,50 de large.

Dès le pont passé, la cyclotrade s'élargit sur l'accotement menant à la rue Renory (côté Liège).

La connexion entre la cyclotrade de la rue d'Ougrée (N90) à la cyclotrade de la route du Condroz (N680) passant sur le domaine ferroviaire au pied du talus de la route du Condroz doit encore faire l'objet d'accord avec SNCB et Infrabel.

Sur la rue Renory sur Seraing et la rue d'Ougrée partie communale

Le carrefour entre la rue d'Ougrée (N90 et partie communale) et la quai Mickiel (N90) sera réaménager pour y implanter une traversée cyclable sécurisée. Potentiellement, le carrefour sera potentiellement régulé.

Le quartier résidentiel dit de Renory au pied de la rue du Sart Tilman sera mis en zone cyclable avec les chevrons et des logos vélos pour matérialiser la continuité de l'itinéraire en mixite sur la chaussée.

Sur la rue de Renory, dès que l'on sort du quartier résidentiel, la cyclotrade est aménagée le long du mur du site d'Arcelor-Mittal du Haut fourneau B sur le trottoir élargis avec une chaussée ramenée à une largeur de 6m50 entre bordures.

La traversée du site d'Arcelor-Mittal du Haut fourneau B pour liaisonner la rue de Renory au boulevard urbain de Seraing doit encore être étudié. L'entreprise Wanty annonce que le terrain ne sera disponible qu'en 2027.

Sur la rue Renory (côté Liège) et Rivage-en-Pot

Le carrefour entre le quai Mickiels et la rue Renory sera légèrement réaménagé pour y implanter des traversées cyclables via l'îlot centrale.

Pour passer sous le viaduc ferroviaire, le trottoir côté Meuse sera élargi.

Puis, la cyclotrade bascule sur le trottoir côté opposer pour emprunter le large trottoir existant de >3m de large. Les dalles 30x30 seront substituées par un revêtement asphaltique plus confortable pour les cyclistes.

Les traversées des accès aux entreprises se feront :

- en ramenant les cyclistes et piétons le long de la chaussée afin de maximiser les angles de visions des différents usagers avec perte de quelques places de stationnement ;
- en figurant la continuité du trottoir cyclopédestre vers les accès aux entreprises par un revêtement HSHP de couleur sur les revêtements en place => pas d'ouverture devant les accès.

Un trottoir traversant sera aménagé pour prolonger le trottoir cyclopédestre dans la boucle de rebroussement située entre le port autonome et le quartier résidentiel.

La cyclotrade retraverse pour rejoindre le petit espace vert en extrémité du quai Ravage-en-Pot avec quelques inflexions et un élargissement du cheminement à 3 mètres. Il faudra y tenir compte de la présence de fibres optiques.

Le quai Rivage-en-Pot sera mis en zone cyclables et avec des sens uniques contrariés afin de dissuader le petit transit présent sur la chaussée.

Le passage le long de la station AIDE doit aussi être aménagé, sans doute avec une emprise sur la propriété de l'AIDE. Les démarches restent à faire.

Dans l'ensemble, il n'y aura donc pratiquement pas de travaux en profondeur (> 60cm).

Les travaux n'auront donc peu d'impact sur les réseaux concessionnaires.

Équipement ELM

L'élargissement impacte les luminaires, qui seront à déplacer rue d'Ougrée et rue de Renory. Un carrefour à feux tricolores devra également être analysé.

La Cellule ELM suivra les plans. De l'éclairage sera à prévoir le long de la jonction provisoire. Le SPW placera les gaines.

Budget et planning

Les travaux sur la N90 (rue d'Ougrée) se feront sur un budget SOFICO et pourrait encore être adjugé cette année pour des travaux dès que possible en 2024.

Les autres travaux seront financés par le SPW et semblent plus difficile à adjugé en 2023. Ils le seront dès lors début 2024 pour des travaux dès que possible.

Les travaux sur le domaine ferroviaire et sur le site d'Arcelor-Mittal du Haut fourneau B seront adjugés avec le reste, mais en tranches conditionnelles le temps d'obtenir les autorisations

Impétrants

AIDE

L'AIDE a un projet de pose de collecteurs sur la N90. Ce projet n'est pas prioritaire pour l'AIDE, mais pourrait faire l'objet d'un marché conjoint dans ce cadre.

L'AIDE a également un projet d'égouttage dans le quartier Kinkempois, dans les voiries perpendiculaires aux quais. Ce projet est au planning 2027, mais éventuellement activable dans ce cadre. Des marchés conjoints seraient envisageables aux différents croisements.

Par après, il est apparu que le collecteur de la N90 sera posé de l'autre côté de la chaussée, que le projet d'égouttage dans le quartier Kinkempois n'aura pas de synergie avec le projet de cyclotrade, et qu'un dossier de reprise d'eaux claires depuis Peralta (dossier non évoqué en réunion) ne devrait pas lui aussi nécessité une quelconque coordination avec le projet de cyclotrade.

VOO

VOO n'a pas de déplacements souterrains. Il existe plusieurs projets de réseaux enterrés dans une phase optionnelle vers les Hauts Fourneaux à Seraing. Cependant, cette zone va encore muter, les installations seraient donc provisoires. VOO possède des armoires en trottoir dans le virage de la rue de Renory. Etant proche des façades, elles ne constitueront pas d'obstacles.

Telecom/SOFICO

Des forages horizontaux sont prévus en 2025, à la demande du Département des Voies Hydrauliques, en rive droite. Les travaux ne sont pas encore à l'étude, le dossier sera suivi.

Proximus

Proximus n'aura pas de travaux en lien avec le projet.

Végétalisation

L'inter-visibilité restera prioritaire ; les éléments végétaux ne doivent ni gêner la vue générale, ni les angles de vue aux croisements.

Il faudra également éviter des déplacements d'impétrants.

Des bacs de végétation peu profonde seront privilégiés.

Liège le 28 juin 2023,

Xavier BRUYERE

Note importante : En l'absence de remarque adressée par courrier électronique dans les 7 jours calendrier de la diffusion du présent compte-rendu, celui-ci est réputé approuvé.

Conclusion

Pas de coactivité souhaitée sur ce dossier